

RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2013

Convocation : 8 octobre 2013

Affichage : 16 octobre 2013

L'an deux mille treize, le quatorze octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le huit octobre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Etaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, NÉE Marcel, PASQUIER Marie-Hélène, ROINÉ Philippe.

Absents excusés : LEPORTIER Patrick (pouvoir donné à Serge COTTEBRUNE), OLIVIER Christine, TRAVERS Régine.

Absente : GALBADON Thérèse.

Secrétaire de séance : ROINÉ Philippe.

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 2 septembre 2013, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Déclarations Préalables :

- TURGIS Angéline – 7 Saint-Acaire : Construction d'une véranda.
- GEOMAT – La Gravelle de Haut : Division de parcelle en quatre lots.
- MESNAGE Kevin et LELANCHON Adélaïde – 103 Les Amonteux : Construction d'un abri de jardin et pose d'une fenêtre de toit.
- MOINDRON Alain – 79 Gravelle de Haut : Pose de quatre fenêtres de toit.

Permis de Construire :

- LECONTE Marcel – 29 Les Tourterelles : Modification de toiture.
- Jardinerie LEGRUEL – Le Blanchuquet : Construction d'un local de réserve.
- PAIRE Gérald – 39 Les Landes : Fermeture d'un appentis existant.

Certificats d'Urbanisme :

- LEMAGNEN Gontran – Le Vurfrêne : Reconstruction d'un hangar, rénovation d'une habitation et création d'un tunnel.

PREMIERE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Mme Dubost, demandant à ce que soit revu le tracé de la zone inondable apparaissant sur le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme.

Au vu du plan effectué par le géomètre, le tracé de la zone inondable correspond au point haut du terrain, et il est donc erroné.

Il peut y être remédié par le biais d'une modification simplifiée du PLU, procédure qui peut être menée dans le cas de rectifications d'erreurs matérielles, ce qui est le cas à cet endroit de la commune.

La proposition de Philippe Avice, déjà en charge de la mise en place du PLU et des deux premières modifications, pour un montant de 500 € HT, est acceptée à l'unanimité.

Cette procédure ne donne pas lieu à enquête publique, mais le dossier sera mis à la disposition du public pendant un mois, sans commissaire-enquêteur, afin de recueillir d'éventuelles remarques. La procédure sera lancée dès que possible, une fois un relevé effectué sur le terrain.

REPRISE DES VOIRIES ET ESPACES COMMUNS AUX LOTISSEMENTS DES CORBIÈRES ET DES AMONTEUX

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de la société « Poséidon » demandant que la commune se prononce sur la reprise de la voirie et des espaces communs des lotissements « Les Corbières » et « Les Amonteux ».

Les conseillers municipaux se sont rendus sur place le mercredi 9 octobre. Il en est ressorti que quelques ajustements sont à prévoir, mais que dans l'ensemble, les travaux de finition des deux lotissements sont terminés. Le conseil municipal peut désormais se positionner quant à la reprise ou non des espaces communs, qui comprennent la voirie, l'éclairage, les espaces verts et le bassin de régulation des eaux pluviales des « Corbières ».

L'assemblée, à l'unanimité, décide de reprendre à sa charge la voirie, en excluant les candélabres, mais de ne pas prendre à sa charge l'éclairage public, ni les espaces verts. La voirie ne sera rétrocédée à la commune qu'une fois que les ajustements à prévoir seront réalisés : marquages au sol effacés, quelques reprises d'enrobé, quelques bordures cassées aux « Corbières », panneau « voie sans issue » à installer et interdiction d'accès aux véhicules sur un passage piéton.

Concernant le bassin d'orage des « Corbières », l'entretien sera pris en charge par la commune, une fois que celui-ci sera sécurisé. Les modalités de sécurisation consisteraient à grillager le contour du bassin et installer un portail pour que les employés communaux puissent facilement y accéder. L'espace vert entourant le bassin ne serait pas rétrocédé à la commune, à l'instar des autres espaces verts. Les fils barbelés restant dans la haie bordant le bassin devront être retirés.

La reprise ne pourra se faire qu'en contrepartie des plans « tels que construits » et du dossier de conformité du bassin d'orage, notamment du dispositif d'évacuation des eaux pluviales.

RECOURS CONTENTIEUX RELATIF AU PERMIS DE CONSTRUIRE « LEROY MERLIN »

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, le mardi 17 septembre, le Tribunal Administratif a rendu son verdict dans l'affaire l'opposant à la société SADEF (M. Bricolage) et l'association « Bien vivre à Tournaville et dans les communes environnantes », concernant l'arrêté autorisant la construction du bâtiment commercial « Leroy Merlin ». Les requêtes, jugées irrecevables, ont été rejetées, et les parties requérantes ont été également condamnées à verser la somme de 2000 euros chacune à la commune de Tollevast, ainsi qu'à « Leroy Merlin ».

Suite à cette décision, Monsieur le Maire peut annoncer, au nom de l'enseigne « Leroy Merlin », que les travaux vont débuter le lundi 21 octobre 2013, pour une ouverture prévue en fin d'année 2014.

VOIRIE : PROGRAMME 2013

L'estimation du Maître d'œuvre reçue en mairie est de 183600,35 € TTC, alors que la ligne budgétaire prévue pour ces travaux est de 145.000 €. La commission voirie s'est réunie le 17 septembre pour définir les travaux pouvant être menés.

De ce fait, le marché de voirie sera décomposé en deux tranches :

- La première tranche, ferme, comprend la réfection des revêtements de voirie aux « Bertrands », au bout des « Amonteux », « Hauteville », les « Chèvres » et

l'accessibilité au groupe scolaire pour les personnes à mobilité réduite. Le montant estimatif de cette tranche est de 127.470 € TTC.

- La seconde tranche, conditionnelle, comprend la réfection de revêtement aux « Chênaies », car de l'effacement de réseau électrique y est prévu, et il serait regrettable que la chaussée nouvellement refaite soit endommagée. Cette tranche, qui resterait en attente de la réalisation de ces travaux par ERDF, est estimée à 56.129,47 €. A cette tranche seraient ajoutés des travaux de revêtement sur le bas-côté à la « Croix Dubost », dans l'attente du passage souterrain de réseaux électriques et des décisions financières liées au Budget 2014.

La partie administrative du dossier peut commencer dès maintenant, afin de prévoir la réalisation au printemps prochain.

AMÉNAGEMENT DU BOURG

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet du Conseil Général pour les travaux d'aménagement du bourg. Ce projet comporte deux tranches :

- La première tranche relie l'entrée du parking de la garderie à la sortie du lotissement « Le Clos Samson ».
- La seconde tranche relie la sortie du lotissement « Le Clos Samson » au carrefour de la « Croix Dubost ».

Le montant estimatif des travaux serait d'environ 160.000 € pour la commune et 30.000 € pour le Conseil Général.

- Une troisième tranche est également présentée mais pas chiffrée, allant du carrefour de la « Croix Dubost » à la sortie d'agglomération juste après l'ancienne boulangerie.

Le montant à prévoir ne pourra pas être inscrit au Budget 2014. De ce fait, l'assemblée donne son accord de principe à ce projet mais financièrement, les travaux ne pourront pas être prévus avant 2015. Un courrier en ce sens sera envoyé au Conseil Général.

VOIRIE : DIVERS

- Ronds-points sur la ZA Claude Chappe : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les travaux sont terminés. La réception des travaux a eu lieu le vendredi 4 octobre 2013. Des propositions seront faites par les services du Conseil Général concernant l'aménagement du centre des ronds-points. La commune a demandé à ce que les terre-pleins centraux des ronds-points soient faciles à entretenir, afin de garantir la sécurité des employés qui en auront la charge. Ces aménagements seront prévus ultérieurement, probablement au printemps 2014. Par ailleurs, les panneaux relatifs à l'interdiction de tourner à gauche à l'entrée et à la sortie du parking de « Conforama », sont en cours de fabrication.
- Virage du château d'eau à « La Longue Chasse » : Suite aux courriers envoyés par les mairies de Tollevast et Hardinvast, les services du Conseil Général ont lancé une étude afin d'y améliorer la sécurité. Par anticipation, le panneau de limitation de vitesse à 70 km/h a été avancé avant le virage.

RÉNOVATION DE LA MAISON DU SONNEUR

Serge COTTEBRUNE présente à l'assemblée des devis de l'entreprise Leduc, qui donneront prochainement lieu à des avenants, pour un montant global de 5513.32 € TTC.

- Lot 1 : Démolition du bâtiment non prévue initialement dans le CCTP : 12186.94 € TTC.
- Lot 1 : Réalisation d'un drainage et d'un cuvelage dans la partie existante du bâtiment, non prévus initialement dans le CCTP : 1965.40 € TTC.
- Lot 3 : Suppression du désamiantage (travaux initialement prévus dans le CCTP mais effectués en amont) : - 8639.02 € TTC.

Le compteur électrique doit être déplacé. Le devis d'ERDF présenté par Monsieur le Maire, pour un montant de 745,17 € TTC est accepté à l'unanimité.

Par ailleurs, des problèmes d'humidité et de pourrissement ont été constatés au niveau de la charpente, une étude sur les travaux à envisager est en cours.

Les travaux avancent conformément au planning établi et la première pierre sera posée le 15 octobre 2013.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Les prestations de la Maison du Sonneur seront améliorées lors de sa réouverture en juin 2014. Il convient de revoir les tarifs de location des salles communales pour 2014. L'assemblée, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les tarifs des locations de salles de la commune à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Maison du Sonneur :

- Prix de la location pour un weekend : 150 € (+ 25€ de chauffage)
- Prix de la location pour une journée : 75 € (+ 15 € de chauffage)
- Montant de la caution : 400 €
- Tarifs de location de vaisselle : 0,80 € par couvert.

Salle Polyvalente :

- Prix de la location pour un weekend : 120 € (+ 25€ de chauffage)
- Montant de la caution : 400 €
- Tarifs de location de vaisselle : 0,80 € par couvert.

PISCINE

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention proposée par la Mairie de Cherbourg-Octeville et relative à l'utilisation des piscines pour l'année scolaire 2013 – 2014.

L'entreprise « Collas Voyages » est retenue pour assurer le transport des élèves, pour un montant de 78 € par rotation.

RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION DE LA MAISON DU SONNEUR

Le conseil municipal décide de contracter un emprunt de 250.000 € auprès de la Banque Postale, pour un taux de 3,34 %.

DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 450 € à l'association « Tollevast Se Bouge pour l'Ecole », afin de participer à la location d'un chauffage qui sera installé dans la tente pour le marché de Noël, en raison de l'indisponibilité de la Maison du Sonneur.

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réflexion continue. L'Éducation Nationale a demandé une réponse pour le 4 novembre, mais la commune ne pourra pas la fournir. En effet, la réunion lors de laquelle la décision se prendra est prévue le 19 novembre à 18h.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Ouverture des magasins le dimanche : Une réunion est prévue le vendredi 25 octobre afin de discuter de l'ouverture des magasins les deux dimanches précédant Noël (15 et 22 décembre).
- Élections municipales : Les dates sont officiellement arrêtées, il s'agit des dimanches 23 et 30 mars 2014.
- Élections européennes : La date est également fixée, il s'agit du dimanche 25 mai 2014.
- La prochaine réunion se tiendra le lundi 25 novembre.

Fin de la séance : 23h10